



MAIRIE  
DE  
**CAIRANNE**  
84290

Tel : 04 90 30 82 12  
Mail : cairanne.mairie@orange.fr

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT  
D'ABANDON

**AVIS MUNICIPAL  
PRÉALABLE À LA PREMIÈRE CONSTATATION**

Le 28 novembre 2023

Monsieur Roger ROSSIN, Maire de Cairanne, **INFORME**

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que conformément au Code Général de Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L.2213-8, L.2223-17, L.2223-18, ainsi que les articles R.2223-12 et les suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal,

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de 10 ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

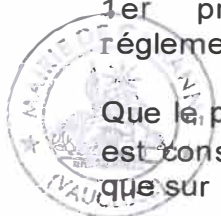
Qu'il sera procédé sur site à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste, ci-après :

**Le lundi 11 décembre 2023 à 09h00 dans le cimetière de Cairanne**

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister au dit constat, à la date et heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Que la possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. À défaut, l'autorité municipale dressera le 1er procès-verbal de constat d'état d'abandon, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune.





M A I R I E  
D E  
C A I R A N N E  
84290

Tél : 04 90 30 82 12  
Mail : cairanne.mairie@orange.fr

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT  
D'ABANDON

AVIS MUNICIPAL  
PRÉALABLE À LA PREMIÈRE CONSTATATION

LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET  
DE LA PROCÉDURE

Emplacement		Date de l'acte	Concessionnaire
AY 330 HAUT	1		GONDRAND
AY 330 HAUT	2		GIRARD
AY 330 HAUT	4		RAOUL
AY 330 HAUT	6		JULIAN
AY 330 HAUT	11		GRATIEN DANJAUME
AY 330 HAUT	12		néant
AY 330 HAUT	17		FATTET
AY 330 HAUT	18		BRUN
AY 330 HAUT	22		BAGNOL MARTIN
AY 330 HAUT	26		ESTEVE
AY 330 HAUT	39	29/07/1976	RAYNAUD
AY 330 HAUT	40		néant
AY 330 HAUT	41		CONSTANCE
AY 330 HAUT	64		CONSTANT
AY 330 HAUT	68		DURAND
AY 330 HAUT	71		GIRARDON





M A I R I E  
D E  
C A I R A N N E

84290

Tel : 04 90 30 82 12  
Mail : cairanne.mairie@orange.fr

Emplacement		Date de l'acte	Concessionnaire
AY 330 HAUT	73		MARCELLIN
AY 330 HAUT	74		GIRARD BAUTHIAS
AY 330 HAUT	83		FABRE
AY 330 HAUT	84	23/03/1945	GRANDIN VERNEI
AY 330 HAUT	86	23/03/1945	COUSTON RAVEL
AY 330 BAS	13		PLANTEVIN
AY 330 BAS	18	23/03/1945	DAL SANTOS VERCHERE
AY 330 BAS	19	23/03/1945	MEYNET VERCHERE BOUDON
AY 330 BAS	30	23/03/1945	BERANGER
AY 330 BAS	20	23/03/1945	VERCHERE
AY 330 BAS	70		RAYMOND
AY 330 BAS	2	23/03/1945	BERTONI
AY 330 BAS	36		GANUCHEAU
AY 443	64		CONSTANTINE
AY 443	58		ICHART
AY 443	52		FAURE
AY 443	36		FAVIER
AY 443	33		BOIVIN
AY 443	42	12/06/2007	RIBIERE/POUZET

Dressé à Cairanne, le 28 novembre 2023

Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du **11 décembre 2023**.

Le maire Roger ROSSIN



Et retiré le

Le maire Roger ROSSIN